

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Argent Soixante quatre francs à Dix batz
Métail ou Menel 48 quarterons, à la mesure de
Morgy: Deux fûts de bois de sapin. 2 Dutte
du plantage.

après les 1/4 de quarteron menel payés par les Ecoles
 chaque particulier du village en paye demy quarteron
 Et la femme compète les 48 q^{rs} tout comme si
 l'association montait plus haut, elle retirait le surplus
 C'est ainsi la femme qui fournit les 48 q^{rs} & la
 Deux fûts de bois, ainsi que le terrain p. le plantage

Nil.

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun font priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

Eschichens.

Village.

Commune proprement

de la paroisse de Morgy de l'agence d'Eschichens.
par le Citoyen J. Henry Sterkij agent national

de Morgy

du Limen

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

La conférence du premier quart d'heure, contient trois maisons
Celle du second quart d'heure, une maison.
Celle du troisième une maison.

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Bel-air
Fouvent
Souls
Mon de veau
La plante

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

Bel-air, Fouvent, Souls, quart d'heure loin.
Mon de veau à l'ouest du vent, demi heure
La plante du côté de base demi heure

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Bel-air deux enfants
Fouvent sept enfants
Mon de veau deux enfants
La plante un enfant

(2)

- 4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

Morges demi lieue

a. Leurs noms.

Monnaz trois quart lieues

Launet en viron trois quart lieues

Saint Saphorin une lieue

b. Leurs distances réciproques.

Vufflens le Château en viron une lieue

Préverenge environ une lieue

Brenblens trois quart lieues

I I.

I N S T R U C T I O N .

- 5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

l'enseigne à connoître les lettres
à appeler les mots et les syllabes, et à connoître les accens -
qui sont utiles dans l'écriture, à lire, à écrire, à conjuguer les verbes
et les quatorze règles d'arithmétique par les entiers et par les fractions
à compter et calculer par réduction une somme d'une dénomination en une
autre en changeant la valeur 80

- 6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

Je tiens l'école en hiver et en été
six heures par jour trois heures par école

- 7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

Le grand Catéchisme d'Estervald, les psaumes de David, le nouveau Testament
et un recueil de passages sur les principaux articles de la religion Chrétienne

- 8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés?

Les écoles sont réglées aux heures fixes, la première à neuf heures du matin
jusqu'à midi, la seconde à une heure, jusqu'à quatre heures.

- 9°. Durée de l'école chaque jour?

Six heures par jour.

- 10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

Les enfans sont classés, et
rangés en trois classes
suivant leurs savoirs

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

- 11°. Instituteurs.

Jacob Luginens

- a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

J'ai été établi par Daniel Louis De Favol Bailly de Morges
par le rapport que le Doyen Pasteur Chevallier lui en a fait du
des divers prétendants dans l'examen qui a eu lieu le 7. Décembre 1779.

- b. D'où est-il?

De Turin

- c. Son nom

Jacob Luginens

(3)

- d. Son âge.

né le 25. Mars 1752.

- e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

trois enfans

- f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

il y aura 20 années le 7. Décembre prochain

- g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

J'étois à Echichens
Tailleur d'habit

- h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

point, que la prière du Dimanche, et une Ecole par Dimanche

- 12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

J'ai 35. enfans qui fréquentent l'école principalement en hiver
en été il n'y vient que les petits à cause des ouvrages de la Campagne
à part le Dimanche que les grands sont obligés de venir
J'ai en fait Ecoliers 15. Garçons, et 20 filles.

- a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

- 13°. Biens & fonds de chaque école.

Daniel Louis De Favol Bailly de Morges ayant cédé à la Commune
d'Echichens les quints de réception à Bourgeoisie en augmentation
à la pension du Régent

- a. Possède-t-elle de pareils fonds?

- b. Quelle en est la valeur?

125 florins de quoi j'en retire l'intérêt au quatre pour Cent

- c. Source des revenus.

29 florins de revenus que je retire du Gouverneur

- d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

- 14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

- 15°. Bâtiment de l'école.

- a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

Il est assez bon, il n'est ni neuf, ni vieux.

- b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

Je fais l'école dans la Chambre où j'habite; il n'y a point de chambre apart
dans le bâtiment de la Commune

- c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

- d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

la Commune paye toutes les réparations nécessaires.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école? - - - - -

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisses communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Je suis payer par enfans du particuliers par chacun de leurs enfans tenu de fréquenter l'école un quartieron de blé et un florin Deux Chars de bois que la Commune me donne pour mon chauffage Et deux Chars de fassins pour échauffer la chambre Je retire de la Commune 15 florins de Salaire, et 3 qn de blé et deux Seilles de brasse pour la chambre

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfans de chaque endroit qui la fréquentent?

163

N. 82

Wufflens le Chatel

est un Village. MOITOURSKI

C'est une Commune proprement dite.

c. r. Paroisse de Wufflens.

Agence de Wufflens.

d. r. District de Morges.

e. r. Canton du Léman.

2°. Le Village est impendable, mais il n'y a qu'une Maison qui ait quart d'heure de distance

3°. Chigny qui est une petite Commune, avec un hameau appelé la Motte, un autre appelé la Montois, et un Moulin appelé le Moulin de la Margette; tous les trois dépendant de la Commune de Chigny, et étant du ressort de l'école de Wufflens.

a. r. Chigny, est éloigné environ 10 à 12 Minutes, le premier hameau environ 15, le second, environ 16 à 18, & le Moulin environ 15.

b. r. de Wufflens 47, de Chigny 20, le premier hameau en à 4, le second 4, le Moulin, un.